



**Séance du Conseil municipal du 21 mars 2022**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, président, S. Moget, N. Pontinelli
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	P. Bavarel, J. Leresche, G. Vouillamoz
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

La séance est ouverte avec 20h33

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022**

**Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président rappelle aux conseillers municipaux de ne pas oublier de s'inscrire pour le repas communal qui aura lieu le jeudi 7 avril.

**3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Mme Bolle de Paoli informe que l'exécutif propose de verser F 5'000 à la Chaîne du Bonheur pour l'Ukraine et ouvre le débat sur le montant. Elle rappelle que le Conseil municipal a décidé de ne pas faire de règlement d'attribution pour le fonds pour l'aide humanitaire à l'étranger, mais que cela passerait par un vote en fonction des besoins.

M. Cogne rappelle qu'un montant de F 30'000 a été voté suite au tremblement de terre à Haïti. Il ne faut pas nécessairement en mettre autant, mais cela concerne maintenant des gens qui sont à la porte de chez nous et qui n'ont parfois plus rien. On doit se mobiliser pour les aider. En plus d'un don, la commune pourrait faire circuler une liste pour savoir qui a des logements à disposition.

Mme Bolle de Paoli signale que l'exécutif a eu, en urgence, une visioconférence avec Monsieur Apotheloz. Il faut en retenir que les communes font le lien avec les institutions, notamment pour les habitants qui auraient des questions. Actuellement, ils recherchent surtout des logements d'urgence, mais il y a aussi besoin de logements plus pérennes. Il faut savoir que, même si la guerre devait se terminer, ces réfugiés ne pourront pas rentrer immédiatement chez eux parce qu'ils n'ont plus rien. Maintenant, pour pouvoir les accueillir, il faut avoir de la place,

mais aussi répondre à un certain nombre de critères (par exemple que les personnes hébergées puissent avoir une salle de bain à elles). Si des habitants souhaitent proposer un logement, il faut qu'ils s'adressent à la hotline (0800 900 995). Un travail est aussi fait en collaboration avec le DIP pour trouver des places dans des classes. Le DIP répertorie ainsi tous les locaux qui pourraient être disponibles. Évidemment, ce serait compliqué s'il y avait une classe libre à Cartigny mais pas de logements à proposer. Tous ces éléments s'entremêlent et cela représente donc un énorme travail.

M. Cogne signale qu'il connaît des gens prêts à accueillir quelqu'un dans l'urgence pour quelques semaines ou quelques mois, mais qui ne peuvent pas s'engager pour une période plus longue. Il pense qu'il faut clarifier le message, le cas échéant en faisant un tout ménage pour dire qu'il y a aussi besoin de logement d'urgence pour un accueil à court terme.

Mme Zäch indique que les autorités cantonales ont vraiment besoin que les gens s'inscrivent au même endroit. La commune peut faire un tout ménage, mais elle pense que l'information est déjà bien passée. Par exemple, le numéro de la hotline était affiché à la salle communale quand la collecte a été organisée et il figure sur le site Internet de la commune. Dans un deuxième temps, quand des gens se seront installés, il faudra s'organiser, par exemple, en cas de besoin de matériel. La commune pourra alors avoir un rôle de coordination.

Mme Dubouloz précise que cette récolte à la salle communale est une initiative des habitants soutenue par la commune et qui a très bien fonctionné.

M. Cogne est d'accord qu'il ne faut pas doubler, mais des gens se sont adressés à lui en disant qu'ils ne peuvent pas accueillir quelqu'un durant une année, mais qu'ils sont prêts à aider pour une durée plus courte. Il constate ainsi qu'il y a un défaut d'informations. Un certain nombre de personnes ont de la place à disposition, mais ne savent pas comment faire.

Mme Zäch ne pense pas qu'il y a un défaut d'informations. Il y a une entrée auprès de la Hotline et à partir de là les gens sont orientés.

M. Ettlin pense qu'un tout ménage permet peut-être d'atteindre une catégorie de la population qui ne consulte pas forcément les réseaux sociaux. Cela ne va pas faire de tort de réaliser un tout ménage expliquant qu'il faut, dans la mesure du possible, se coordonner avec cette hotline.

M. George estime qu'il y a deux documents importants, le focus du Conseil d'État du 9 mars 2022 et un texte disponible sur le site de l'Hospice général qui donne des informations sur le dispositif Solidarité Ukraine. La commune pourrait éventuellement reprendre ces textes.

Le président demande quel montant les conseillers municipaux souhaitent verser pour la Chaîne du Bonheur.

Mme Cocquio estime que CHF 5'000 n'est pas grand-chose, mais elle n'a pas de notion si cela doit être plutôt F 10'000 ou F 20'000.

M. Cogne propose de verser F 20'000, ce qui ne mettra pas en péril les finances communales.

M. George se demande s'il faut verser cette somme à la Chaîne du Bonheur ou au CICR qui a été soutenu par le canton et qui est sur le terrain. M. George pense que le CICR est peut-être le mieux placé pour savoir comment utiliser cet argent pour l'instant.

**La proposition de faire un versement de F 20'000.- au CICR est approuvée à l'unanimité.**

### Abris PC

Mme Bolle de Paoli signale que l'exécutif a également été convoqué en urgence concernant les abris antiatomiques. On lui a ainsi ordonné de s'assurer qu'ils puissent être opérationnels dans les 24 heures. La commune a donc bien les 400 lits nécessaires, mais, suite au contrôle effectué, il est apparu que de petits travaux d'aménagement étaient nécessaires et qu'il fallait acquérir rapidement des toilettes sèches parce que la commune n'en a pas. Elle devra donc le faire cette année. Au total, cela représente F 10'000 à F 11'000 qu'il faudra prendre en dépassement.

M. George demande quel est le nombre de places dans la commune, y compris chez les privés.

Mme Bolle de Paoli répond que la commune va recevoir ces informations dans la semaine. Il y a quand même quelques personnes qui ont des abris à Cartigny, même si ce n'était pas obligatoire jusqu'en 2021 pour les nouvelles constructions.

Mme Walthert précise que, si la commune n'a pas assez de places pour ses habitants, toute nouvelle construction sur son territoire doit comporter un abri. Par exemple, si la commune avait 2'000 places, les nouvelles constructions seraient exemptes de comporter un abri.

M. George aimerait savoir s'il faut acquérir des pastilles d'iode parce que cette question lui a été posée.

Mme Bolle de Paoli explique que la commune avait auparavant les pastilles d'iode dans son local anti-feu et anti-humidité. Il y a deux ans, elles ont été regroupées, avec celles des communes de la Champagne et de Bernex, à la PC à l'école de Lully. Il faut savoir que, en cas de problème, c'est la protection civile qui se chargera de les amener à Cartigny et qui en fera la distribution devant la salle commune avec l'aide des pompiers. Il ne sert à rien que les gens en acquièrent de leur côté.

M. Ettlin demande si la commune pourra s'occuper de tout cela en 24 heures.

Mme Bolle de Paoli confirme que cela peut être mis en place en moins de 24 heures.

## **4. Rapports de commissions**

### **Rapport de la commission des routes du 1<sup>er</sup> mars 2022**

#### a) Audit énergétique

Le président signale qu'un audit énergétique, financé par les SIG propose de réduire le niveau d'éclairage dans le village durant les heures où il n'est en principe pas nécessaire. Il s'agit de réduire la consommation d'énergie et, donc, de diminuer les dépenses. Cela étant, l'argument le plus important est l'aspect écologique et le fait d'éviter de déranger les animaux. Le président précise que la mesure concerne les routes communales. Il demande si l'exécutif a des précisions concernant les routes cantonales.

Mme Zäch répond que les SIG vont intervenir sur la rue du Trabli car le Canton va faire des aménagements de ralentissement du trafic et de sécurité pour les piétons. Les SIG ont déjà opté pour utiliser cette manière de fonctionner pour les routes cantonales. Cela étant, aujourd'hui, il s'agit d'avoir le ressenti du Conseil municipal sur cette question. S'il est favorable à aller dans ce sens, il faudra alors affiner la demande.

Le président ajoute que l'on parle de F 117'940 d'investissements dont F 32'500 pour le remplacement de 25 mats pour lesquels il faudra de toute façon faire quelque chose tôt ou tard.

M. Ettlin demande s'il sera possible pour la commune de contrôler l'intensité de l'éclairage.

Mme Zäch confirme que cela pourrait être fait en choisissant même certains secteurs ou certaines heures.

M. George se souvient qu'il y a eu toute une réflexion sur l'éclairage public, il y a une dizaine d'années et que la commune avait alors investi des montants importants pour mettre des ampoules LED qui ont déjà une faible consommation. Dès lors, on peut se demander s'il vaut la peine de tout recommencer sans avoir fait le bilan de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Mme Zäch répond qu'un bilan a été fait et qu'il ne s'agit pas de tout recommencer puisque ces éclairages restent. Il s'agit maintenant d'équiper ces lampadaires pour permettre de couper l'éclairage durant une partie de la nuit.

Le président précise que le changement de l'éclairage avait permis de diviser environ par deux la consommation. C'est aussi la raison pour laquelle le gain économique potentiel n'est plus si important aujourd'hui.

M. George demande si l'éclairage s'enclencherait lorsqu'un piéton passe à proximité.

Mme Zäch signale que c'est une possibilité, mais cette solution coûte encore plus cher. La coupure de l'éclairage que l'on pourrait faire concerne une durée limitée de la nuit. Par ailleurs, on pourrait aussi imaginer installer, un jour, des éclairages discrets au sol. Il y a beaucoup de possibilités qui existent, mais cela a un coût et c'est alors une autre approche.

M. Cogne comprend que les F 32'500 concernent le changement des mats. Dès lors, il demande si les F 85'400 sont uniquement destinés à permettre de couper l'éclairage de minuit à 4h00.

Mme Zäch explique qu'il faut adapter chaque mat avec un système permettant de contrôler leur enclenchement.

M. Cogne comprend que, en résumé, on paie F 85'400 pour un gros interrupteur. Pour lui, il faudrait prévoir un éclairage qui s'allume lorsque quelqu'un passe.

Mme Cocquio fait remarquer qu'il y a alors aussi la problématique d'animaux qui pourraient enclencher l'éclairage. Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de pouvoir allumer ou éteindre l'éclairage, mais aussi de régler l'intensité et pouvoir faire ces réglages au niveau d'une rue ou d'une portion de rue. Il est également possible d'avoir un éclairage qui s'enclenche si la présence de personnes est détectée, mais cela représente un coût plus important.

M. Ettlin trouverait intéressant d'avoir une proposition avec un éclairage qui détecte si des gens passent.

Le président relève que cela représente un coût, mais aussi un travail de l'exécutif et de la commission pour préparer le dossier. Il s'agit de ne pas faire toutes les démarches nécessaires pour se trouver, à la fin, face à un refus du Conseil municipal. Aujourd'hui, le Conseil municipal ne se prononce pas sur la décision finale, mais pour savoir s'il est d'accord avec le principe d'aller de l'avant avec ce projet.

M. George soutient le projet. D'ailleurs, il constate que, avec un coût de F 1'300.- par mat, cela ne semble pas si cher par rapport aux F 600 par poteau de corner pour le terrain de foot de Laconnex.

M. Cogne est favorable aux projets à ce qui permet d'économiser et d'éclairer moins, mais il trouve dommage de ne pas savoir combien coûterait l'installation d'un éclairage intelligent.

Mme Zäch assure que cette piste sera étudiée. Pour l'heure, la commune a eu un bilan de sa situation actuelle et s'est vue présenter une première estimation des coûts que cela pourrait représenter. Il ne s'agissait pas d'explorer toutes ces pistes avant d'avoir un premier feu vert du Conseil municipal.

**La proposition de principe d'aller de l'avant avec ce projet est approuvée à l'unanimité par 9 voix pour.**

#### b) Rénovation et transformation des Ecopoints

Le président précise que l'offre de Serbeco n'est pas une offre fixe parce qu'il y a actuellement beaucoup de variations dans le prix des matières premières. Elle n'est donc valable que pour 7 jours. Actuellement, c'est une offre à F 158'000 qui ira, si elle est acceptée, dans les investissements de la commune.

Mme Zäch indique que l'exécutif viendra avec une offre actualisée au moment du vote de la délibération. Par ailleurs, il était de toute façon prévu de mettre ces travaux dans les investissements cette année parce que cela fait 20 ans que ces Ecopoints ont été installés. Maintenant, un travail peut être fait pour agrandir les fosses, mais aussi pour optimiser, renouveler et moderniser les Ecopoints. L'exécutif estime que c'est le bon moment de le faire.

M. Cogne comprend qu'on ne peut pas savoir, aujourd'hui, quelle sera la variation due à l'évolution du prix des matières premières. Il se demande toutefois si l'urgence est telle qu'il faille se précipiter pour faire cet investissement à un moment où il y a une telle volatilité des prix.

Mme Zäch signale qu'il faudrait en tous cas faire des réparations et des transformations sur certains Ecopoints qui sont en bout de course. Par ailleurs, s'il y a une évolution du coût, elle ne devrait pas non plus être de F 50'000.

**La proposition d'aller de l'avant avec cet investissement est approuvée à l'unanimité par 9 voix.**

#### c) Crédit d'étude pour la mobilité au centre de Cartigny

Mme Zäch relève que la commune va faire des rénovations au centre du village, qu'il y aura une nouvelle arcade à côté de la Causette, que le préau devient un peu vétuste et qu'il y aura des travaux dans le cadre du PGEE. Dès lors, l'exécutif s'est demandé avec le bureau d'architecte et avec le bureau Cera s'il ne serait pas intéressant de travailler avec la commission des routes et la commission des bâtiments pour partager des idées et confier un mandat d'étude à des professionnels. L'exécutif reviendra vers le Conseil municipal avec le prix, mais il s'agit avant tout de savoir si le Conseil municipal est d'accord que l'exécutif présente une proposition de crédit d'étude sur ce thème.

Mme Bolle de Paoli pense qu'il faudra aussi que la commission sociale et scolaire réfléchisse au préau qui doit être rénové. Il s'agit aussi de faire participer à ce projet l'équipe enseignante.

**La proposition de principe de présenter un crédit d'étude est approuvée à l'unanimité par 9 voix pour.**

### **Rapport de la commission culture, loisirs et sports des 19 janvier et 3 février 2022**

Mme Walthert signale que l'exécutif a discuté avec les magistrats de la Champagne de la proposition d'élargir ce groupement intercommunal à toutes les infrastructures sportives des communes de la Champagne. Ils sont ainsi ouverts à élargir le périmètre de ce groupement. Toutefois, comme ces communes ont déjà voté une délibération pour adhérer au groupement intercommunal en vue de la rénovation du terrain de foot de Laconnex, ils proposent à Cartigny d'adhérer au groupement intercommunal qui aura vocation à voir ses statuts évoluer dans le courant de l'année (si possible avant l'été) pour élargir son objectif à toutes les infrastructures de la Champagne. Cela permettra peut-être aussi aux communes d'Avully et d'Aire-la-Ville, qui n'ont pas souhaité le faire pour l'heure, d'adhérer au groupement.

Le président note qu'Avusy et Chancy doivent avoir près du double d'habitants que Soral et Laconnex. Pour autant, ce n'est pas la première fois que chaque commune verse le même montant. Le président aimerait savoir si la possibilité de tenir compte du nombre d'habitants a été discutée.

Mme Walthert répond que cela n'a pas été discuté dans ce cas, mais il faudra peut-être en tenir compte pour un prochain projet.

M. Pontinelli demande si la possibilité évoquée par la commission que la commune participe à hauteur de F 100'000 plutôt que de F 200'000 a été discutée avec les magistrats de la Champagne.

Mme Walthert confirme que pour eux, cela ne serait pas un frein à une adhésion de la commune au groupement.

Le président note qu'il faut décider, tout d'abord, si la commune souhaite adhérer à ce groupement et, deuxièmement, si elle va verser un montant de F 100'000 ou de CHF 200'000.

M. Cogne constate qu'il y a des discussions sur ce sujet depuis plusieurs mois. D'ailleurs, l'idée a rapidement été émise qu'il fallait faire un groupement intercommunal plus large que pour le seul terrain de foot de Laconnex. La réponse reçue par Cartigny est que le groupement se limitait à ce terrain de foot. Maintenant, il y a une ouverture pour aller vers un groupement plus large, mais qui n'interviendrait que dans un second temps parce qu'il est urgent de s'occuper du terrain de foot. M. Cogne estime que ces questions auraient pu être tranchées il y a déjà quelques mois. Il aimerait savoir pourquoi il faut se décider le mois prochain par rapport au terrain de foot uniquement, alors que tout le monde a l'air d'être d'accord de faire un groupement pour s'occuper de l'ensemble des infrastructures sportives de la Champagne. Il paraît plus adéquat de constituer directement un tel groupement, en incluant toutes ces infrastructures concernées dans son règlement, plutôt de passer par une solution intermédiaire.

Mme Walthert indique que les représentants des commissions sport des communes de la Champagne se sont réunis en novembre et il ne semble pas qu'ils aient alors discuté de cette possibilité. Maintenant, une adhésion de la commune de Cartigny permettrait de faire avancer le dossier du stade de Laconnex qui est actuellement à l'étape du montage financier.

M. George craint que si la commune adhère maintenant, il ne reste plus que de belles promesses d'élargissement de ce groupement intercommunal.

Mme Walthert assure que les magistrats en charge des sports se sont engagés à se réunir prochainement pour ce regroupement intercommunal.

M. Ettlin relève que F 100'000 et F 200'000 sont des montants financièrement supportables pour la commune comme l'a fait remarquer M. Cogne. Vu que le montage a été prévu de cette manière, il est favorable à ce que la commune participe à hauteur de F 200'000.

Le président demande si l'exécutif a des informations sur la partie du financement qui manquait encore.

Mme Cocquio indique qu'ils n'ont pas besoin de la commune de Cartigny pour rénover leur terrain de foot. En revanche, si la commune met de l'argent, ils auront moins de sponsors à trouver. Mme Cocquio a toujours été un peu sur la retenue par rapport à ce projet, mais s'il s'ouvre à d'autres sports l'idée est intéressante.

M. Cogne fait remarquer que, lors de la séance du 14 juin 2021, il avait proposé de créer un groupement pour s'occuper de l'ensemble des activités sportives de la Champagne. Il trouve dommage qu'il n'ait pas été donné suite à cette proposition, il y a 8 mois, et d'entendre maintenant qu'il est urgent de voter, mais que les statuts pourront être modifiés dans un second temps.

**La proposition d'adhérer au groupement avec une participation de F 100'000 est approuvée par 7 voix pour et 2 abstentions.**

Le président demande s'il y a un souhait que la commune participe tout de même à hauteur de F 200'000 comme les autres communes.

M. George pense que la commune pourrait participer à hauteur de F 100'000, mais qu'elle réserverait F 100'000 supplémentaires le jour où le groupement sera élargi à toutes les infrastructures sportives de la Champagne.

Le président pense que ce n'est pas très fair-play par rapport à la commune de Laconnex. Après, c'est cette dernière qui prend le risque, mais ce n'est pas elle qui peut décider.

M. George retire son idée.

M. Cogne reprend l'idée de M. George. C'est aussi Laconnex qui a dit, il y a 8 mois, qu'ils ne voulaient pas étendre le groupement à d'autres structures. Les différentes autorités communales des communes de la Champagne ont reconnu que cela fait sens de regrouper leurs forces et leurs financements pour faire en sorte qu'elles n'aient pas chacune leur court de tennis, leur terrain de foot, leur piscine, etc. Il ne s'agit pas de freiner la commune de Laconnex dans la rénovation de son terrain de foot, même si elle aurait pu réfléchir plus tôt à cet élargissement.

Aujourd'hui, il y a 6 communes qui ont entre 1'000 à 3'000 habitants. Demain, il sera éventuellement question de les fusionner avec Bernex et elles ne pourront alors plus directement faire certains choix comme l'emplacement d'un passage piéton. Si on veut que les communes puissent garder un minimum d'autonomie il faut qu'elles se mettent d'accord sur des projets dont l'importance financière est trop grande pour une commune à elle seule. Si elles arrivent à le faire en matière de pompiers, il est possible de le faire avec des gens qui jouent

tous sur le même terrain de foot, sur le même terrain de rugby ou sur le même terrain de tennis. Si les communes se mettent d'accord, cela permet de faire en sorte que cela coûte moins cher à tout le monde. C'est indispensable à la survie des petites communes. Il ne s'agit pas de faire du chantage, mais d'essayer de faire en sorte que les communes de la Champagne puissent créer ensemble des projets fédérateurs.

M. Cogne est favorable à ce que la commune s'engage à verser F 100'000 supplémentaires si le projet est élargi. Cela permettra le cas échéant de participer à d'éventuels investissements à la piscine d'Avully où les enfants cartiginois vont apprendre à nager. Il ne ferait effectivement pas sens de construire une piscine à Cartigny.

Mme Walthert n'a pas entendu Monsieur Arn, que la commission a reçu plusieurs fois, dire qu'il n'y avait pas la volonté d'aller dans ce sens.

M. Ettlin rappelle qu'il y a un contexte particulier qui est celui de pouvoir faire intervenir le fonds intercommunal qui n'est jamais intervenu auparavant pour les communes de la Champagne.

M. Pontinelli trouve que F 100'000 est déjà une belle somme et représente un engagement suffisant pour une petite commune. Par la suite, s'il y a un élargissement des missions du groupement, la commune pourra s'engager davantage au niveau financier. Pour l'heure, il est favorable à ce que la commune en reste à une participation de F 100'000.

Mme Cocquio est d'accord avec une participation de F 200'000.- si le groupement s'ouvre à d'autres sports, mais il n'y a pas de garantie pour l'heure que cela va aller dans ce sens.

M. Davet est favorable à adhérer au groupement intercommunal, mais il pense qu'il faut commencer avec F 100'000 pour le terrain de foot de Laconnex. Par la suite, la commune de Cartigny sera peut-être intéressée à mettre F 200'000 ou F 300'000 pour la piscine d'Avully qui est peut-être davantage fréquentées par les Cartiginois que le terrain de foot.

Mme Moget pense qu'il y aura d'autres projets intercommunaux dans lesquels la commune de Cartigny pourra investir d'autres montants. Pour l'heure, elle est favorable à en rester à F 100'000 pour le terrain de foot de Laconnex.

Mme Gisler pense qu'il est bien que la commune participe à hauteur de F 100'000 pour le terrain de foot de Laconnex. Par la suite, si cela s'ouvre à d'autres sports et à d'autres projets, il faudra voir au fur et à mesure.

Mme Dubouloz souhaite que cela s'ouvre à d'autres sports et d'autres infrastructures. Les petites communes sont forcément plus fortes en se mettant ensemble. Pour l'heure, elle pense que la participation de la commune doit être de F 100'000.

M. Ettlin note que la différence est supportable en termes d'amortissements pour Cartigny. Dès lors, il serait plutôt favorable à ce que la commune participe à hauteur de F 200'000 pour qu'elle entre de plain-pied dans ce projet, même si c'est aussi très bien de participer à hauteur de F 100'000.

Le président constate qu'il n'y a pas de volonté d'aller au-delà des F 100'000 qui ont été votés. La suite dépendra des discussions que les magistrats des communes de la Champagne auront et l'exécutif a le mandat de faire avancer le dossier dans ce sens.

M. Ettlin demande si le Conseil municipal va protocoler que Cartigny augmentera sa participation de F 100'000 si le projet évolue.



Le président estime que ce n'est pas ce qui est sorti de la discussion.

Mme Walthert remercie le Conseil municipal pour son vote. Il faudra maintenant nommer deux représentants de la commune dans ce groupement. M. Bavarel s'est proposé pour y participer avec Mme Walthert, à moins que d'autres conseillers municipaux souhaitent y participer.

Le président prend note qu'il n'y a pas d'opposition à ce que M. Bavarel et Mme Walthert soient les représentants de la commune au sein du groupement.

## **5. Propositions et questions**

Mme Cocquio demande s'il serait possible d'avoir une alerte quand de nouvelles informations sont publiées sur le site internet de la commune.

Mme Bolle de Paoli va se renseigner auprès de la personne qui s'occupe de gérer le site de la commune pour savoir ce qui est possible.

La séance est levée à 22h08.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

## **Rapport de la commission des routes du 1<sup>er</sup> mars 2022**

La commission des routes s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022 en présence de Mme Carine Zach, Maire de Cartigny.

### **1. Places de stationnement à l'entrée du Chemin des Bois-de-Saint-Victor**

Il est parfois impossible pour les véhicules agricoles de passer dans le chemin-des-Bois-de-Saint-Victor en raison de la dernière place de stationnement (devant chez Masip) et d'une modification au bord de la route faite par un propriétaire riverain. Un panneau d'interdiction de stationner a chaque année été placé sur cette place pendant la saison des moissons, mais les véhicules agricoles d'aujourd'hui sont plus larges et il est nécessaire de leur garantir le passage en tout temps.

Suite à la demande d'un agriculteur, la commission a décidé de supprimer la dernière place à gauche de la rue en direction du Bois-de-Saint-Victor.

### **2. Audit énergétique**

Un audit proposé par les SIG et fait par Optima propose à la commune de Cartigny de faire un investissement de 85'440 CHF afin de modifier le réseau d'éclairage public dans le but de le moderniser et de pouvoir le régler selon les besoins. Puis, 32'500 CHF sont nécessaires pour remplacer 25 mâts de plus de 25 ans. Si le conseil municipal est d'accord d'aller de l'avant, le budget devra être validé avec une étude plus détaillée. Le gain financier suite à une réduction de la consommation d'énergie et d'une réduction des coûts d'entretien n'est pas très significatif. Il est estimé à environ 3'000 CHF par année. Donc, il s'agit davantage d'un investissement pour favoriser les aspects écologiques, notamment pour la protection de la faune tels que chauve-souris, chouettes et insectes sans oublier la qualité de vie des riverains. Cette proposition ne couvre que l'éclairage public des routes communales. Selon les informations disponibles, le canton planifie d'aller dans cette même direction sur la rue du Trabli et sur la route de Vallière.

La majorité de la commission propose au Conseil municipal d'accepter ces investissements.

### **3. Rénovation et transformation des Ecopoints**

Comme décrit dans le rapport de la commission des routes du 17 janvier 2022, une étude a été réalisée par Serbeco pour moderniser, renouveler et optimiser le parc des Ecopoints sur l'ensemble de la commune. L'offre mise à jour est arrêtée à 158'000 CHF hors taxes.

Cependant, vu la volatilité actuelle des prix des matières premières, la validité de l'offre n'est que de 7 jours. Le prix sera mis à jour selon le développement du prix du métal.

La commission propose au Conseil Municipal d'accepter cet investissement afin qu'une délibération puisse lui être soumise.

### **4. Crédit d'études pour la mobilité au centre de Cartigny**

La commission des routes propose de voter un crédit d'étude pour mandater une entreprise spécialisée pour l'aménagement d'une zone de rencontre et de mobilité douce, entre les deux arrêts de bus situés dans le village (Cartigny Village et Cartigny Moulin-de-Vert), en incluant notamment la Causette, l'ancienne école et le préau d'école. Le montant de l'étude reste à définir selon discussion avec les spécialistes après l'aval de principe du Conseil municipal.

Juerg Loeffel